

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
des Pays de l'Aigle

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

Séance du 17 juin 2026.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	19

**DATE DE LA
CONVOCATION**

10/06/2026

OBJET

**Budget : Vote du compte
administratif 2025 du
CIAS – Budget annexe Les
Archers.**

Acte reçu en préfecture le

1^{er} juillet 2026

Publié en ligne le

1^{er} juillet 2026

Certifié exécutoire

La Vice-présidente,

Nathalie LENÔTRE



L'an deux mil vingt-six, le dix-sept juin à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du dix juin, se sont réunis pour un Conseil d'Administration dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Étaient présents : Hugo DUPONT, Françoise GARCIA, Paule GOUIN, Véronique HELLEUX, Elisabeth JOSSET, Caroline LAGOUTTE, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Christine LOUATRON, Véronique LOUWAGIE, Patrice REINHART, Martine RICHARD, Brigitte SALVINI, Eric ZO.

Pouvoirs : Camille DAEL donne pouvoir à Hugo DUPONT
Wiener FLEURIMOND donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Corine LE BLÉVEC donne pouvoir à Christine LOUATRON
Sophie THERY donne pouvoir à Paule GOUIN

Absents excusés : Camille DAEL, Wiener FLEURIMOND, Corine LE BLÉVEC, Sophie THERY

Madame la Vice-présidente informe que l'ensemble des comptes administratifs ont été fournis en annexe de la note de synthèse, et présente les résultats du compte administratif du budget annexe du CIAS – Les Archers, pour l'exercice 2025, qui peuvent se résumer de la manière suivante :

Reprise anticipée des résultats du CIAS – Les Archers :

Prévisions de résultats	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	516 879,17	24 141,96
Recettes de l'exercice	500 193,72	67 642,48
Résultat de l'exercice	-16 685,45	43 500,52
Résultat antérieur reporté	5 820,06	10 290,62
Résultat cumulé	-10 865,39	53 791,14
Restes à réaliser - dépenses		2 444,00
Restes à réaliser - recettes		0,00
Résultat des restes à réaliser		-2 444,00
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		0,00
Affectation du résultat de fonctionnement		
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	0,00	
Rappel du résultat de fonctionnement	-10 865,39	
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	0,00	
Report à la section de fonctionnement (002)	-10 865,39	
Report du résultat d'investissement (001)		53 791,14

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260617-2026-06-17-035-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Résultats définitifs du compte administratif du CIAS – Les Archers :

CIAS LES ARCHERS 2025 Résultats des comptes administratifs et proposition d'affectation des résultats		
Prévisions de résultats	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	516 879,17	24 141,96
Recettes de l'exercice	499 199,49	67 642,48
Résultat de l'exercice	-17 679,68	43 500,52
Résultat antérieur reporté		-577,51
Résultat cumulé	-17 679,68	42 923,01
Restes à réaliser - dépenses		2 444,00
Restes à réaliser - recettes		0,00
Résultat des restes à réaliser		-2 444,00
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		0,00
Affectation du résultat de fonctionnement		
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	0,00	
Rappel du résultat de fonctionnement	-17 679,68	
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	0,00	
Report à la section de fonctionnement (002)	-17 679,68	
Report du résultat d'investissement (001)	42 923,01	

Madame la Vice-présidente informe les membres du Conseil d'Administration que conformément à la loi, il convient de procéder à la désignation d'un président de séance pour l'adoption du compte administratif.

Éric ZO est désigné Président de séance pour le vote des comptes administratifs et soumet au vote le compte administratif et les résultats 2024 du budget principal du CIAS.

Madame la Vice-présidente rappelle que le budget primitif a été voté avant l'approbation du compte administratif. Par conséquent, il avait été procédé à une reprise anticipée des résultats. L'écart entre la reprise anticipée des résultats et les résultats définitifs appelle à voter une décision modificative dans le courant de l'année.

Ces résultats définitifs sont en tous points conformes aux résultats du compte de gestion définitif.

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales.
- Vu la délibération n° 2026-03-02-018 du Conseil d'Administration en date du 02 mars 2026 portant reprise anticipée des résultats 2025 au budget primitif 2026 du budget Les Archers.
- Vu la délibération n° 2026-03-02-019 du Conseil d'Administration en date du 02 mars 2026 portant approbation du budget primitif 2026 du budget Les Archers.

Acte reçu en préfecture le

1^{er} juillet 2026

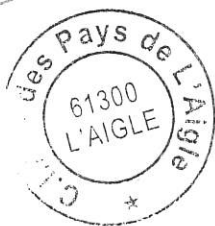
Publié en ligne le

1^{er} juillet 2026

Certifié exécutoire

La Vice-présidente,

Nathalie LENÔTRE



Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2025.
- **ARRÊTE** définitivement les résultats du compte administratif 2025.
- **DIT** que l'écart entre la reprise anticipée des résultats et les résultats définitifs appelle à voter une décision modificative dans le courant de l'année.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme.

Acte reçu en préfecture le

1^{er} juillet 2026

Publié en ligne le

1^{er} juillet 2026

Certifié exécutoire

La Vice-présidente,

Nathalie LENÔTRE

